

Expertise dommage corporel

Par **apiaire**, le **13/04/2018** à **14:10**

Bonjour, je dois rencontrer un expert médical pour évaluer les séquelles et fixer une indemnisation. J'ai plus de 70 ans j'étais en vélo, un automobiliste m'a renversé en s'engageant à un carrefour Giratoire. Est-il préférable d'être assisté d'un avocat et pourquoi J'ai porté plainte pour coups et blessure involontaire. Un mois d'hôpital immobile au lit en traction 6 mois avec un déambulateur m'appuyant sur une seule jambe, comment faire valoir le préjudice moral. Autres conseils bienvenus APIAIRE

Par **Chaber**, le **13/04/2018** à **14:46**

bonjour

[citation]j'étais en vélo, un automobiliste m'a renversé en s'engageant à un carrefour Giratoire[/citation] Vous devez bénéficier de la loi Badinter et obtenir l'indemnisation de **tous vos préjudices**.

Par expérience

- Eviter de se retrouver seul face à l'expert de l'assureur
- Il est préférable de prendre conseil d'un avocat spécialisé dans les accidents corporels

Les assureurs ont tendance à proposer dans un premier temps la fourchette basse des indemnisations

Relisez votre contrat d'assurances pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'une protection juridique et si vous pouvez l'actionner.